



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 11 décembre 2024
N°2024_26701_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête nationale auprès des passagers aériens (ENPA)

Services producteurs : Direction générale de l'aviation civile (DGAC) – Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques

Opportunité : avis favorable émis le 4 avril 2024 par la Commission « Environnement et développement durable »

Réunion du Comité du label du 6 novembre 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Trisannuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête a pour objectif d'enrichir la connaissance du profil des passagers aériens et des caractéristiques des voyages qu'ils réalisent.

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2009, puis chaque année jusqu'en 2016 où elle a été arrêtée avant de reprendre en juillet 2022.

Cette enquête complète les données collectées par les gestionnaires d'aéroports sur les flux de trafic, en apportant des informations sur les passagers transportés. Ces données complètent également les résultats de l'enquête Mobilité des personnes (EMP).

Le questionnaire vise à recueillir des informations concernant les caractéristiques des passagers au départ (lieu de résidence, tranche d'âge, genre, CSP, situation familiale, motifs du voyage), les caractéristiques du voyage, les modes d'accès à l'aéroport, l'origine/destination vraie du passager.

La mise au point du questionnaire et son évolution se font en concertation avec les principaux acteurs concernés pouvant être intéressés par les résultats de l'enquête, notamment le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Union des aéroports français, le Service technique de l'aviation civile, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Banque de France, le comité régional touristique d'Île-de-France, l'Autorité de régulation des transports (ART), le Service des données et études statistiques (SDES) et des universitaires. Le comité de concertation s'est réuni avec les différents utilisateurs potentiels au cours du 1^{er} semestre 2024.

Alors que, depuis la création de l'enquête, la collecte se déroulait en trois vagues d'une semaine par année, l'enquête 2025 sera réalisée en continu tout au long de l'année 2025, et sera renouvelée ensuite en 2028. La collecte en continu permet d'augmenter la taille de l'échantillon et de limiter les biais liés aux semaines choisies. Les enquêteurs seront présents quotidiennement dans les aéroports principaux tels que Orly et Charles-de-Gaulle, et de façon hebdomadaire dans les aéroports intermédiaires tels que Nantes et Beauvais. La collecte s'effectuera dans les halls d'embarquement des aéroports, au moment où les passagers attendent pour embarquer. Elle sera réalisée pour partie en face à face avec un enquêteur et pour partie de façon auto-administrée.

Les résultats intéressent en premier lieu la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui les utilisent en complément des données de trafic pour des usages internes, tels que le calibrage des prévisions. Des demandes d'analyses spécifiques émanent également du gouvernement ou de questions parlementaires. Les données peuvent aussi intéresser des journalistes, des organisations non gouvernementales, des universitaires, et des compagnies aériennes françaises. Des échanges sont en cours avec la Banque de France et l'Insee pour alimenter des enquêtes sur le tourisme.

Les résultats agrégés au niveau national seront mis en ligne en mars 2026 sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/enquete-nationale-des-passagers-aeriens-enpa>. L'ouverture de certaines micro-données au public est en cours de discussion.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité salue la participation accrue du service aux instances de régulation de la statistique publique, et l'inscription de l'enquête dans un processus d'amélioration continue. Ce dernier a conduit à des évolutions significatives pour cette nouvelle édition de l'enquête, dont quelques composantes doivent cependant encore faire l'objet de travaux, mentionnés ci-après. En raison de la difficulté résiduelle à évaluer *ex ante* l'effet sur la qualité du dispositif de certaines de ces dimensions, le Comité a émis un avis d'examen favorable, plutôt qu'un avis de conformité permettant l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique.
- Le Comité salue la concertation mise en place par le service, mais l'invite néanmoins à l'élargir, pour la prochaine collecte, à des associations de consommateurs.
- Le Comité note que la spécificité de l'enquête est de compléter les informations existantes fournies par les aéroports sur le nombre de passagers par vol en collectant notamment les *vraies* destinations et origines des passagers – et non pas seulement celles d'un trajet donné – ainsi que les motifs de déplacement. Il salue la réflexion menée par le service pour faire

évoluer l'enquête, afin que cette dernière couvre l'ensemble de l'année (et non seulement trois périodes au cours de celles-ci), ce qui permettra d'observer la saisonnalité forte des phénomènes d'intérêt. Le Comité constate que le service a adopté en contrepartie un rythme triennal et non plus annuel. Pour l'examen du prochain dossier, le Comité demande au service de justifier le choix d'une périodicité de trois ans, au regard des besoins exprimés et de la qualité attendue, et de la stabilité relative des informations d'intérêt.

## Méthodologie

- Le Comité observe que la spécificité du sujet conduit le service à devoir utiliser de nombreux concepts d'unités statistiques que ce soit pour l'échantillonnage, la collecte ou la diffusion : groupes de voyageurs, entités budgétaires, vols, individus enquêtés, accompagnants. Il note également que des statistiques sont diffusées au niveau de chacun des 10 aéroports du champ, mais également à un niveau plus agrégé. Afin de faciliter l'appropriation de la méthodologie et des données de l'enquête, le Comité invite le service à rédiger un document identifiant l'ensemble des concepts et champs mobilisés, les définissant précisément et présentant les principes théoriques et pratiques des pondérations associées. Il invite le service à documenter le trafic des petits aéroports non retenus pour la collecte des données, et la manière dont ces derniers sont intégrés dans les procédures d'extrapolation. Cette documentation sera utilement insérée dans le futur dossier et diffusée pour accompagner les résultats et données.
- Le Comité observe que la stratégie d'identification des vols à enquêter, bien qu'encadrée par des impératifs statistiques, accorde une marge d'initiative au prestataire chargé de la collecte, afin de tenir compte des contraintes organisationnelles. Il note que le service validera l'algorithme de sélection des vols, visant à atteindre les quotas définis. Il demande au service de documenter *a posteriori* l'existence d'éventuels biais dans la sélection des vols (par exemple les heures de départ à un niveau plus fin que les tranches horaires retenues pour la stratification), biais qui conduiraient à observer des distorsions selon certains critères non intégrés dans la définition des quotas initiaux, et auraient un impact significatif sur les variables d'intérêt.
- Le Comité note que le service s'est mis en mesure de mieux observer le taux de réponse des passagers, et souligne l'intérêt de documenter les éventuels biais liés à la sélection des répondants parmi les passagers d'un vol. À cette fin, il encourage le service à effectuer des comparaisons des résultats de l'enquête avec ceux de sources externes sur des champs comparables, selon une priorisation à définir en fonction des apports attendus et coûts associés. Il note les perspectives d'utilisation de données fiscales permettant de documenter, et éventuellement corriger en partie, les biais liés à la moindre observation des voyages en *business* du fait de difficultés d'accès aux salons des aéroports. Le Comité a également suggéré d'examiner les flux miroirs : pour chaque aéroport enquêté, comparer les caractéristiques des passagers à destination des neuf autres aéroports enquêtés, à celles des passagers en provenance de ces neuf autres aéroports. En l'absence de biais, ces caractéristiques devraient être proches.
- Le Comité invite le service à mener une réflexion sur la manière de réduire la dispersion des pondérations finales, en agissant soit en amont sur la procédure de sélection des vols et/ou des passagers, soit en aval sur les procédures de traitement des données collectées (calage, correction de la non-réponse). À cet égard, le service pourrait utilement prendre contact avec le département des méthodes statistiques de l'Insee, sous réserve de disponibilité de ce dernier. Le Comité note que le service prévoit de mettre en place des procédures de redressement pour l'auto-questionnaire complémentaire à l'enquête en face-à-face ainsi que pour l'imputation de la non-réponse partielle. Il souhaite être informé, lors du prochain examen, des conclusions et résultats tirés de ces investissements.

## **Protocole, questionnaire**

- Le Comité souhaitera disposer, lors du prochain examen, du document présentant les consignes de collecte aux enquêteurs.
- Le Comité invite le service à clarifier et uniformiser sa gestion des contrôles bloquants, et celle des modalités « ne sait pas » dans le questionnaire.
- Le Comité invite le service à insérer dans le questionnaire une question sur le niveau de vie subjectif, à isoler les motifs familiaux des motifs amicaux dans les motifs de visite (question Q9), et à isoler également la famille dans les questions sur l'accompagnement. Il invite à évaluer pour la prochaine édition la pertinence d'inclure dans cette enquête des questions sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- Le Comité note la réponse du service selon laquelle les questions relatives aux suppléments tarifaires sont utiles au calcul de l'indice des prix du transport aérien de passagers, et l'invite à réévaluer l'intérêt de demander celles qui ne seraient pas utilisées à cette fin.

## **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Les remarques du représentant de la Cnil ont été transmises au service.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête nationale auprès des passagers aériens (ENPA) avec proposition d'inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.**

**Cet avis est valide pour l'année 2025.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL